

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12/2022

*Séance du 8 avril 2022*

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	14
Date convocation	01/04/2022

*L'An deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

### Objet de la délibération

#### TARIFS GARDERIE SCOLAIRE.

**Présents :** Yves GILLI, Geneviève PEPE, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Michel TIREBAQUE, Stéphane VOISIN, Céline BERNART, Karine FAY.

**Pouvoirs :** Hélène-Marie PASSERON donne pouvoir à Corinne COMINO, Cyril LEGER donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Yvette MARTIN donne pouvoir à Karine FAY, Olivier CORNELIUS donne pouvoir à Yves GILLI, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Geneviève PEPE.

**Absents :**

*Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

Le Maire rappelle la délibération 24/2019 du 20 juin 2019 concernant les tarifs pratiqués de la garderie scolaire et informe le Conseil municipal qu'il convient de réactualiser les tarifs à compter de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2022.

Le Maire propose d'uniformiser les horaires et soumet la proposition tarifaire suivante :

Nombre d'enfants	Garderie du matin + Garderie du soir jusqu'à 18h30
1	27 €
2	47 €
3	67 €
4	87 €

Le Maire précise également qu'une majoration sera appliquée d'un montant de 45 euros par enfant, pour toute personne récupérant le ou les élève(s) au-delà de 18h30.

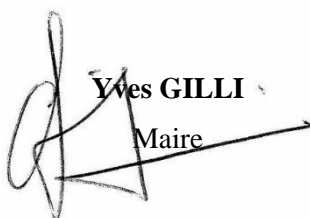
Il informe également que l'inscription à la garderie scolaire comprend la garderie du matin ainsi que celle du soir.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE**

- **APPROUVE** les tarifs tels que proposés,
- **DIT** que la nouvelle tarification entrera en vigueur dès la nouvelle rentrée scolaire de septembre 2022.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

  
 Yves GILLI  
 Maire